
COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

Commentaires complémentaires

Compte	Commentaires
110	Administration communale
110.3109.01	Ce montant comprend la prestation annuelle de notre mandataire pour le suivi de l'archivage ainsi que l'évaluation de l'état de conservation des documents composant les archives définitives afin d'identifier les éventuelles corrections à apporter (restauration, reconditionnement). Le processus consiste aussi à avoir une vue d'ensemble des documents qu'il pourrait être intéressant de valoriser, par exemple sur des plateformes d'archivage, sur le site web de la Commune, lors d'expositions, etc.
110.3111.00	L'arrivée de nouveaux collaborateurs nécessitera l'aménagement de certains bureaux.
110.3155.00	Sont comptabilisés dans ce compte, depuis 2018, les redevances de leasing ainsi que la totalité des frais d'entretien des deux véhicules électriques de fonction. Les véhicules ont été acquis en cours d'année 2018, si bien que lors de cet exercice, le montant des primes ne couvrait pas encore une année complète.
110.3184.00	L'état du compte au moment de l'élaboration du budget 2020 montre une augmentation des procédures contentieuses. Il est donc proposé un montant un peu supérieur pour le budget 2020.
110.4311.00	Ce compte comprend notamment les montants versés à la Commune par le SDNL et le SDIS pour le travail que nous effectuons en tant que commune boursière. Largement sous-évalués (CHF 2'000.- / année pour le SDNL et CHF 2'000.- / année pour le SDIS), ces montants ont été renégociés à la hausse, soit CHF 5'000.- pour le SDNL et CHF 12'000.- pour le SDIS.
110.4313.00	Suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral sur l'acquisition de la nationalité suisse, le nombre de demandes est en baisse. En 2018, certaines demandes étaient encore traitées sous l'égide de l'ancien droit, ce qui n'est plus le cas actuellement.
130	Personnel et assurances
...3011.00	La Municipalité prévoit une augmentation de la masse salariale de 1.5% (1% adaptation au coût de la vie et 0.5% pour les évolutions en lien avec la grille salariale).
130.3011.00	Secrétariat 2 ETP, Finances et informatique 2.30 ETP, Ressources humaines 0.8 ETP, Archives 0.15 ETP (auxiliaire) et 2 ETP apprentis (Variation 31.12.2019/2020, +0.02 ETP (augmentation archiviste)).
...3030.00	Les charges sociales tiennent compte d'un taux de 9.31 % du salaire de base.
130.3050.01	Adaptation des primes de l'assurance accidents selon évolution de la masse salariale.
130.3063.00	Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances. Ce montant concerne trois services ; Secrétariat, Ressources humaines et Finances.
130.3069.00	Selon l'annexe 2 du règlement du personnel, des primes de fidélité seront versées à des collaborateurs pour dix, quinze, vingt et trente ans de service.

150 Affaires culturelles, loisirs

- 150.3011.00 Un poste d'animateur socioculturel à 50% pour l'organisation de l'accueil parascolaire et l'espace loisirs
150.3030.00 a été porté au budget 2019 sur six mois. En 2020, ce poste est porté au budget pour toute l'année.
150.3040.00 Effectif de 1.9 ETP (Variation 31.12.2019/2020, +0.0 ETP).
- 150.3063.00 Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.
- 150.3170.01 Organisation de différents événements culturels et de loisirs comme la fête de la musique, les journées de la mobilité et course populaire, expositions ou spectacle d'humour, Nuit du conte, etc... 2020 sera une année anniversaire pour le festival Le Mont Musical qui organisera, pour l'occasion, un programme spécial. La Commune a choisi de soutenir cet anniversaire par un financement adapté. Ce budget permet aussi d'organiser des animations culturelles et de loisirs dédiées aux enfants et aux jeunes (activités à l'espace loisirs, soirées dédiées aux jeunes, expositions pour et avec les jeunes, soirée de fin d'année 11S, etc.). Ce budget comprend l'organisation et le financement du prix du mérite. Des moyens sont nécessaires pour assurer la communication et la visibilité de ces propositions.
- 150.3193.01 Cotisation à l'Union des Communes Vaudoises (UCV), 8'516 habitants à CHF 1.45 plus une base fixe de CHF 650.-.
- 150.3513.00 Fondation pour l'enseignement de la musique, participation de CHF 9.50 par habitant (estimation au 31.12.19 : 9'050 hab.).
- 150.3523.00 Participation culturelle à la Ville de Lausanne pour le Béjard Ballet, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de chambre et l'Opéra de Lausanne.
- 150.3655.10 La loi vaudoise sur les écoles de musique exige des communes qu'elles organisent un subventionnement spécifique pour soutenir directement les familles qui inscrivent leurs enfants aux cours de l'école de musique. Cette subvention spécifique et obligatoire, n'avait, jusqu'en 2019, pas été organisée au Mont-sur-Lausanne. Ce projet est en cours de réalisation en 2019 et il n'est pas possible de connaître quel montant sera nécessaire pour le financer (nous ne connaissons pas les revenus annuels des familles dont les enfants sont inscrits et la subvention dépendra de ce revenu annuel). Pourtant, un montant de CHF 20'000.- est porté au budget 2020 pour signaler l'existence de ce soutien qui devrait démarrer en 2020.

176 Installations sportives

- 176.3523.01 Conformément au préavis 03/2015 et à la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley, la participation de la Commune se montera à CHF 110'000.- dès 2020 compte tenu de la mise en service de la nouvelle patinoire.

182 Transports publics

- 182.3527.00 La participation de l'Etat et des communes au déficit d'exploitation des transports publics est régie par
182.3527.01 la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP). La subvention d'exploitation porte notamment sur la couverture du déficit d'exploitation, la commande de prestations de service public, la prise en charge de frais financiers ou la mise en œuvre de communautés tarifaires.

Pour les lignes de trafic régional (notre Commune est concernée dès lors qu'elle est desservie par les lignes 60 et 54), les communes participent à raison de 30% à cette subvention d'exploitation. La répartition du montant à charge des communes est effectuée par « région de transport public », en tenant compte de la population et d'un coefficient caractérisant la qualité de la desserte. Ce coefficient varie entre 0.4 et 1.0. Pour notre Commune, il est de 0.6.

Pour les lignes de trafic urbain (notre Commune est concernée dès lors qu'elle est desservie par les lignes 8 et 23), les communes participent à raison d'environ 70% à cette subvention. La répartition intercommunale tient compte pour 1/3 de la population et pour 2/3 des prestations annuelles en kilomètres parcourus sur le territoire communal.

182.3527.02 Contribution à l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation sur le service des taxis, CHF 1.90 par habitant (estimation au 31.12.19 : 9'050 hab.).

190 Informatique

190.3101.00 Remplacement et nouveaux postes de travail (pc écrans, claviers et souris + licences) CHF 13'800.-, matériel divers à remplacer (routeurs, imprimantes et périphériques) CHF 5'000.-, installation de nouveaux switchs dans l'armoire serveur et salle de formation CHF 4'500.-, remplacement des disques durs par des disques SSD et mise à jour Windows 10 des dix postes formation et neuf postes Agex CHF 5'700.- et réserve pour imprévus et casse matériel CHF 3'000.-.

190.3151.00 Maintenance de l'ensemble des installations techniques (serveurs, postes de travail et périphériques, appareil de paiement par carte de débit), hébergement et maintenance du site internet, licences des logiciels communaux, prestations pour développements et améliorations diverses pour les parties techniques et logiciels.

190.3189.05 Un montant global est prévu pour la poursuite de l'amélioration du site internet et intranet communal ainsi que pour des projets ponctuels.

190.4801.00 Amortissement par prélèvement au fonds réserve générale (9282.10).

210 Impôts

210.3187.00 Facture de l'Office d'impôt pour le travail de perception des impôts communaux (personnes physiques, morales, etc.).

210.3290.00 Intérêts payés aux contribuables, calculés sur les acomptes, au prorata temporis depuis la date de chaque paiement jusqu'à l'échéance de chaque tranche. Les paiements volontaires supplémentaires (par rapport au montant dû au titre des acomptes) produisent également un intérêt calculé jusqu'au terme général d'échéance (30 avril de chaque année). Le calcul des intérêts moratoires, rémunérateurs, compensatoires ou de retard sur factures, est déclenché lors de la taxation définitive. Le traitement tardif des taxations rallonge l'intérêt en faveur ou en défaveur du contribuable. Ce poste reste difficile à évaluer.

210.3515.03 Compte en relation à la rétrocession de la part des impôts conjoncturels (aléatoires) venant en diminution du coût de la facture sociale à charge des communes. Les montants 2020 sont calculés sur le résultat définitif du rendement des impôts 2018 :

30% de l'impôt sur les frontaliers

50% de l'impôt sur les droits de mutation

50% de l'impôt sur les successions et donations

50% de l'impôt sur les gains immobiliers.

L'estimation des rentrées fiscales des personnes physiques est, comme chaque année, toujours difficile à déterminer. Elle dépend de la conjoncture économique, de l'avancement des taxations et des modifications d'acomptes demandées par les contribuables. Pour établir le budget de ces postes, nous avons tenu compte des informations obtenues auprès des services de l'Etat.

210.4001.00 Les montants présentés ont été établis de la façon suivante : résultat des comptes 2018 auxquels nous
210.4002.00 avons ajouté une progression de 3% pour nouveaux contribuables impôt revenu/fortune mais aucune
210.4003.00 indexation (selon ACI) pour l'impôt revenu/fortune et impôt à la source.
210.4004.00

Nous avons également contrôlé notre évaluation en tenant compte de la moyenne des rentrées fiscales des cinq dernières années (moyenne adaptée à un taux d'imposition de 73.5%), les acomptes 2019 facturés en décembre 2018 auxquels nous avons ajouté les ajustements effectués jusqu'au 31 août 2019 ont également servi de base de comparaison.

210.4011.00 Concernant l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, la Commission
210.4012.00 d'impôt n'envisage pas de progression ni d'indexation, ceci par rapport au montant facturé dans
l'exercice précédent. Cependant, nous avons tenu compte des éléments de planification 2019-2023 et
également pris en considération les rentrées fiscales au 31 août 2019. Les rendements des personnes
morales de la période comptable 2018 ont été adaptés aux nouveaux taux d'imposition de la RIEIII
vaudoise.

**Pour l'estimation des impôts "aléatoires", nous avons tenu compte du résultat du bouclage des
comptes au 31.12.2018, de la moyenne des rentrées fiscales des cinq dernières années ainsi que des
éléments de la planification 2019-2023.**

210.4063.00 La loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJA ; RS 935.91) et ses ordonnances
d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Considérant l'absence de nouvelle législation
cantonale d'application de la législation sur les jeux d'argent, la perception de la taxe cantonale sur les
jeux de loteries, de tombolas et de lotos n'est plus possible, de même que la perception des taxes
communales sur les tombolas et les lotos.

220 Service financier

220.3223.00 Adaptation de la charge de la dette. Afin d'être en mesure de financer nos investissements futurs, il est
indispensable de recourir à du financement externe. Pour plus de détails, voir le tableau de situation
des emprunts à moyen et long terme 2020.

230 Attributions fonds réserve et amortissements

230.3311.00 Depuis le bouclage 2007, nous procédons aux amortissements obligatoires (selon la loi sur la
230.3312.00 comptabilité des communes), selon la méthode linéaire sur les travaux (ouvrages de génie civil,
bâtiments, achats machines, mobilier et véhicules) finis ou acquis avant le 1^{er} janvier 2019 et ceux
probablement terminés au cours de l'année prochaine.

On note que préalablement, l'amortissement intervenait dès bouclage des décomptes, par
prélèvement direct aux fonds de réserve. Les amortissements concernant les investissements réalisés
avant 2007 n'apparaissent donc pas dans les comptes annuels.

Le détail des amortissements figure dans le tableau de prévision des amortissements 2020.

310 Espaces verts

310.3011.00 Effectif de 7.8 ETP (variation 2019/2020, +2.0 ETP). Engagement d'un paysagiste à 100% (transfert de
poste de Bâtiments à Espaces verts) pour l'entretien des espaces aux alentours des collèges et
engagement d'un stagiaire premier emploi à 100% pour la gestion des questions environnementales.

310.3012.00 Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de
vacances/récupération d'heures).

310.3063.00 Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de
représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les
membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef
de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.

310.3091.00 Formation spécifique « métier » pour les collaborateurs du service Espaces verts (précédemment
comptabilisé dans le compte 310.3145.01).

310.3145.00 Versements anticipés au Syndicat des Améliorations Foncières CHF 12'000.-, participation à l'entretien
des plans de quartier selon conventions CHF 105'000.-. L'augmentation est due à l'achèvement de
nouveaux plans de quartier.

310.3189.05 Réserve pour études en lien avec la protection du climat et de la biodiversité.

310.4232.00	Avec le nouvel état du Syndicat AF, la Commune n'aura plus que trois parcelles agricoles en pré/champs (Châtaignier, Pré d'Ogue et La Cazon).
320	Forêts
320.3146.00	Le budget 2020 comprend des montants plus importants pour les plantations et soins aux plantations et jeunes peuplements. Il inclut également une participation estimée à CHF 4'000.- aux frais d'études du plan de gestion des forêts communales.
35	Bâtiments
....3133.00	Entretien courant du bâtiment, contrats d'entretien, produits d'entretien et de nettoyages, fournitures diverses.
....3141.xx	Budgets élaborés sur la base de devis.
....3902.00	Imprévus en cours d'année, interventions hors contrats d'entretien, réparations diverses, remplacements d'éléments défectueux ou hors service.
....4802.00	D'entente entre la Municipalité et la Commission des finances, et ceci dès le budget 2010, tous travaux de réparations/rénovations concernant les comptes3141.xx « Réparations programmées du bâtiment » d'un montant supérieur à CHF 50'000.- sont amortis par un prélèvement au fonds de réserve « entretien bâtiments et domaines ».
350.3011.00	Les charges salariales des bâtiments sont modifiées et adaptées en fonction de la nouvelle répartition des pourcentages dans les divers comptes 350.3901.00 par imputation au compte 350.4901.00, soit une augmentation de 2.560 ETP pour l'ensemble des bâtiments. Effectif de 22.620 ETP y compris deux apprentis agent d'exploitation et cinq surveillants de bain (variation 31.12.2019/2020, +2.560 ETP). Les justifications figurent sous 3500 - comptes communs.
350.3901.00	
350.4901.00	
3500	Comptes communs
350.3011.00	Création d'un poste de chef de service des bâtiments à 100% et d'un poste de secrétariat à 50%. Doublement d'un adjoint futur retraité sur une période de quelques mois et réévaluation du taux d'activité de deux Agex (+5%) et transfert d'un poste de Bâtiments à Espaces verts.
350.3063.00	Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.
350.3080.00	Nettoyage des WC publics le week-end ainsi que les jours fériés (CHF 12'000.-) et remplacement de personnel en arrêt maladie-accident (CHF 28'000.-).
350.3115.00	Remplacement du bus Nissan Prima star acquis en 2005 par un véhicule électrique (CHF 70'000.-) <i>Dépense reportée du budget 2019 en raison de la non disponibilité du véhicule par le fournisseur.</i>
350.3189.05	Compte frais d'études « bâtiments » (prestations de services, honoraires relevés et études diverses). Etudes techniques, projets, appel d'offre, suivi technique pour l'assainissement des bâtiments de l'administration et du collège de Crétalaison (CHF 100'000.-). Honoraires pour la préparation de l'avant-projet d'implantation de la nouvelle cantine du Châtaignier (CHF 50'000.-). Réserve pour complément d'inventaire du patrimoine communal et de Praz-Prévôt (CHF 100'000.-).

3501 Bâtiment administratif de Crétaison

350.3141.01 Toitures : remplacement des VELUX des locataires dans les combles, adaptation des garnitures,
350.4802.00 rhabillages et peinture des encadrements (CHF 83'600.-) Assainissement des balcons-baignoires, dépose-repose des dalles ciment et remplacement de l'étanchéité défectueuse (CHF 25'000.-), rafraîchissement de la peinture des murs (CHF 12'000.-). Suite à l'incendie, mise en conformité des cages d'escaliers aux directives AEAI, pose de Velux exutoires de fumées asservis avec bouton de commande, pose d'un faux-plafond et d'une isolation incombustible et aménagement de meubles incombustibles pour les locataires (cage d'escalier n°1 administration CHF 60'000.- et cage d'escalier n°2 médecins CHF 63'000.-).

Remarque : les travaux susmentionnés prévus au budget 2019 sont reportés en 2020 en raison de la pose de capteurs photovoltaïques fournis et entièrement financé par contracting solaire avec le SIREN. Le courant produit par les deux bâtiments (administration et collège) sera de 100'000 kW/h pour une autoconsommation annuelle de 45'000 kW/h et racheté à un prix inférieur au tarif SIL. Seule l'infrastructure pour l'installation solaire est à la charge de la Commune soit, l'échafaudage et la pose d'un système de sécurité permanent pour les interventions en toiture.

Aménagement d'un échafaudage pour la pose des capteurs photovoltaïques, de tours d'accès et d'un pont de couvreur (CHF 28'000.-). Pose d'un système de sécurité permanent adapté à l'intervention sur la toiture (CHF 24'000.-). Pose d'un canal pour le passage des câbles électriques, divers rhabillages (CHF 5'000.-). Façades : Première étape du remplacement des fenêtres bois-métal usagées, retouche peinture des encadrements (CHF 205'000.-). Remplacement des vitrages des fenêtres dans la verrière de cage d'escalier côté Gendarmerie (vitrages défectueux) (CHF 50'000.-). Bureaux : Remplacement des rideaux verticaux hors d'usage dans les salles des commissions (CHF 3'700.-). Réaménagement des bureaux des services techniques pour l'installation de postes de travail (CHF 50'000.-) - amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).

3502 Collège de Crétaison

350.3141.02 Assainissement de la place d'agrément, remplacement des arbres dans les fosses béton de plantation,
350.4802.00 remplacement du revêtement bitumineux des allées, pose de bordurettes (CHF 75'000.-) (*report du budget 2019 suite à un remaniement du projet avec le Service des travaux et infrastructures*).

Remplacement des VELUX des locataires dans les combles, adaptation des garnitures, rhabillages et peinture des encadrements (CHF 36'600.-). Classes : Pose de réseau de câbles et raccords informatique (CHF 15'000.-) et du réseau d'antennes wifi (CHF 7'000.-), rhabillages divers (CHF 4'000.-). Cages d'escalier : Pose d'armoires incombustibles (CHF 3'200.-) - amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).

3504 Collège du Mottier B

350.3141.04 Classes : Achat de mobilier scolaire adapté à l'âge des élèves (CHF 50'000.-) - amortissement par
350.4802.00 prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).

3505 Complexe sportif du Mottier

350.3141.05 Aménagements extérieurs : Pose de trois tables avec bancs incorporés en chêne pour l'espace
350.4802.00 manifestation (CHF 7'000.-).

Piscine: Renouvellement de matériel pour les utilisateurs du bassin, ligne de flottaison, matériel divers (CHF 5'000.-). Aménagement d'armoires supplémentaires à grillage pour le rangement du matériel de piscine (CHF 6'000.-). Protection pour les lignes de flottaison (CHF 700.-). Dépose et remplacement des quatre plots de départ usés du bassin, type OSB14 (CHF 9'000.-). Salle de gymnastique : Remplacement du caisson de jeux, caisson de saut, mouton, minitramp usagé, selon exigences de sécurité (CHF 12'300.-). Rhabillage du carrelage dans le bassin, remplacement de carreaux, réfection des joints (CHF 10'000.-). Locaux : Pose d'un lave-linge avec un aqua stop pour les besoins des Agex (CHF 2'400.-). Fourniture de deux tables métal pour la cuisine (CHF 3'600.-) - amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).

3509	Bâtiment locatif du Petit-Mont
350.3141.09	Installation d'un système de sécurité avec crochet d'ancrage pour l'accès en toiture (CHF 6'500.-) et traitement de charpente contre les insectes (CHF 3'700.-).
3510	Auberge communale
350.3141.10	Remplacement des joints d'armoires à température positive (CHF 2'500.-). Pose d'une surface de travail inox (plaquage usé) sur le meuble-office existant (CHF 3'300.-). WC hommes et femmes et couloir: Assainissement des murs pose d'un enduit, rafraîchissement des peintures (CHF 8'500.-). Remplacement des installations sanitaires usagées, WC, urinoirs et lavabos (CHF 6'500.-), remplacement du compresseur des frigos (CHF 15'000.-) et prises électriques complémentaires (CHF 5'000.-).
3511	Grande salle
350.3141.11 350.4802.00	Fourniture de l'agencement avec les appareils de cuisson (CHF 45'000.-), pose de lignes électriques, raccordement des appareils, asservissement de la hotte ventilation (CHF 5'000.-), raccordement gaz, pose d'une vanne (CHF 5'000.-). Traitement de la charpentes contre les insectes (tous les 10 ans) (CHF 3'700.-), mise en conformité du tableau électrique (CHF 6'000.-) et mise aux normes de la balustrade du balcon (CHF 14'000.-) - amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).
3514	Bâtiment Service du feu
350.3141.14	Pose d'un lave-linge pour les besoins des Agex et Pompiers (CHF 2'400.-) et sécurisation des boulets de drainage côté entrée principale (CHF 4'000.-).
3515	Bâtiment commercial du Jorat
350.3141.15	Rafraîchissement de la peinture, pose d'un faux plafond acoustique incombustible dans la salle de l'Ecole de Musique (CHF 11'800.-).
3517	Maison de paroisse
350.3141.17 350.4802.00	Façades: Dépose et remplacement des menuiseries extérieures en fin de vie (CHF 30'000.-). Cuisine : Dépose et évacuation de l'agencement existant, percements divers (CHF 16'000.-). Remplacement du tableau électrique et tirage des nouvelle lignes électriques (CHF 19'000.-). Remplacement des conduites de chauffage CAD sous le bâtiment (CHF 10'000.-). Pose d'une ventilation avec sortie en toiture (CHF 3'000.-). Remplacement du boiler et raccordements (CHF 3'600.-). Aménagement du nouvel agencement (CHF 14'500.-). Fourniture des appareils; frigo, lave-vaisselle, plaques cuisson, fours à chaleur tournante (CHF 12'000.-). Création d'un caisson cache tuyau de ventilation dans l'armoire (CHF 1'500.-). Remplacement du carrelage (CHF 4'500.-). Pose et repose d'éléments de plafond (CHF 2'000.-). Rhabillage de la peinture des murs (CHF 2'000.-). Honoraire architecte (CHF 22'000.-). Frais secondaire, augmentation de la puissance électrique (CHF 9'000.-). Divers et imprévus (CHF 10'900.-) - amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11).
3519	Cantine du Châtaignier
350.3141.19	Location d'une cantine provisoire de mai à octobre pour les utilisateurs (CHF 20'000.-). Achat d'une sonorisation portable pour le site et autres besoins (CHF 7'400.-).
3522	Anciens vestiaires du Châtaignier
350.3141.22	Mise en conformité de la chaufferie, création d'une conduite de ventilation pour le local selon directives AEA1 (CHF 4'800.-), obturation des percements existants dans le hall, rhabillages (CHF 1'500.-).

3526	Collège des Martines
350.3141.26	Pose d'une horloge et de lignes électriques pour alimenter les gâches électriques des portes extérieures (CHF 2'800.-) et pose de serrures avec poignée anti-panique (CHF 3'900.-). Remplacement de cinq silencieux pour le monobloc de ventilation (CHF 7'800.-). Réparation, ponçage et imprégnation du parquet de la classe n° 5 (CHF 4'800.-).
3528	Complexe de Manloud
350.3141.28	Remplacement de cinq coupoles zénithales abîmées lors des travaux d'entretien (CHF 6'000.-). <i>Le remplacement des coupoles sera indemnisé à raison de 50% par l'assurance du paysagiste mis en cause pour les dégâts occasionnés lors des travaux de débroussaillage.</i> Assainissement de la sécurité des quatre grandes portes en bois, remplacement de barres palpeuses défectueuses, joints, câbles d'alimentation et adjonction de modules de panne dans l'automate (CHF 15'000.-).
3530	Vestiaires du Châtaignier
350.3141.30	Pose d'un compteur de chaleur ECS pour les capteurs solaires (CHF 3'700.-) et fourniture de deux poubelles requin inox 110 lt, avec cendrier et socle de lestage béton (CHF 4'900.-).
3532	Collège du Mottier C
350.3141.32	Remplacement des briques réfractaires dégradées dans la chaudière bois du CAD (CHF 13'000.-).
3534	Collège du Rionzi
350.3121.00	En l'absence d'historique sur une période annuelle complète, le budget a été estimé sur la base des données connues pour ce nouveau bâtiment.
410	Police des constructions
410.3185.00	Ce compte est destiné aux éventuels frais d'avocats/notaires/juristes dans le cadre de procédures contentieuses et/ou de demandes d'avis de droits.
420	Urbanisme et développement durable
420.3003.01	Il s'agit des indemnités versées aux membres des commissions permanentes du service (CUMEP, S2000W et CdS). La commission S2000W se réunit quatre à cinq fois/an. Il est prévu d'activer la CUMEP dans le sens de la S2000W en prévision de l'élaboration du SDDT. Pour cette raison, sept à huit séances seront probablement nécessaires.
420.3011.00	Effectif de 3.9 ETP, engagement d'un collaborateur pour la police des constructions (variation 31.12.2019/2020, +0.60 ETP).
420.3063.00	Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.
420.3185.01	Concerne l'acquisition de diverses publications et abonnements en cours.
420.3189.01	Il s'agit des honoraires du bureau et de la CCL (secrétariat) selon arrêt CE 1982. Cela est très variable en fonction des années, de travaux géométriques, etc. Chaque année, ce montant est estimé par la CCL et non par la Commune. Le gros du travail est constitué par le secrétariat de la commission de classification, y compris les renseignements aux propriétaires, la coordination avec les travaux menés dans le périmètre du syndicat, la tenue à jour de la liste des propriétaires, l'établissement du dossier de liquidation de l'enquête sur le nouvel état et l'établissement du dossier de transfert de propriété - amortissement par prélèvement au fonds réserve générale (9282.10).
420.4801.00	

- 420.3189.02 Participation au SDNL y c. les études réalisées dans ce cadre. Ce compte est également tributaire du budget du SDNL. En 2020, cela concerne les études suivantes : Espace Blécherette (P.A.R.C.), le potentiel de report modal (Stratégie P+R) et la liaison nord-ouest étude d'opportunité, accessibilité multimodale entre le SDNL et le SDOL. L'influence de la Commune est limitée à ce niveau.
- 420.3189.04 Le montant est revu à la baisse en raison de la fin du mandat du Mont-Centre. Le SDDT est financé via préavis au Conseil et non par voie budgétaire. En 2020, les études prévues sont les suivantes : Inventaire du patrimoine communal, politique du logement, implantation et faisabilité Champs d'Aullie et Echelettes, directive d'intégration urbanistique, plan de mobilité de l'administration et organisation semaine de la mobilité, PACom Praz-Prévôt.
- 420.3666.00 Ce poste est nouveau. Il est destiné à subventionner les projets privés soutenus via le fonds prélevé sur la facture d'électricité. Pour la première année, le montant est estimé.
- 420.4342.05 Ce poste est nouveau. Il est destiné à recevoir le montant de la taxe prélevée sur la consommation d'électricité des particuliers. La taxe est de 0.7 cts/kWh.
- 430 Réseau routier**
- 430.3011.00 Effectif de 13.3 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP).
- 430.3012.00 Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de vacances/récupération d'heures).
- 430.3063.00 Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.
- 430.3091.00 Formation spécifique « métier » pour les collaborateurs du service Tavaux et infrastructures et l'équipe Voirie (précédemment comptabilisé dans le compte 430.3142.63).
- 430.3114.00 Achat de diverses petites machines et outils (enfonce-pieux, citerne carburant) - amortissement par prélèvement au fonds réserve véhicules, machines et matériel (9281.10).
- 430.4801.00
- 430.3115.00 Remplacement du tracteur New Holland par un porte-outils type Meilli 600 et remplacement du Fiat Ducato. Le remplacement d'une saleuse équipant un des deux camions privés est également prévu - amortissement par prélèvement au fonds réserve véhicules, machines et matériel (9281.10).
- 430.4801.00
- 430.3137.02 Adaptation du budget en fonction de l'évolution des comptes de ces dernières années.
- 430.3142.60 Réserve pour divers aménagements ponctuels (les délais de réalisation de ces aménagements ne sont généralement pas compatibles avec l'établissement de préavis spécifiques. Le Municipalité sera très attentive quant au choix au niveau des priorités).
- 430.3142.62 Entretien habituel des abris tl.
- 430.3142.63 Des fournitures diverses supplémentaires sont nécessaires pour remettre en état les boxes de stockage situés derrière la halle de Manloud (travaux faits en interne). Un montant est également prévu pour le remplacement de poubelles publiques.
- 430.3142.64 Outre les frais d'entretien habituels du réseau routier, le budget tient compte de la taxation du domaine public communal (28 hectares CHF 105'000.-), soumis à la taxe annuelle d'utilisation du système d'évacuation des eaux claires (depuis 2019).
- 430.3189.05 Le budget prend en compte la part des études nécessaires à l'établissement des demandes de crédit de construction des aménagements routiers prévus dans le plan d'investissements.
- 431.3143.00 Outre les frais d'entretien courant, le budget tient compte de l'augmentation du nombre de points lumineux dans la zone d'activité En Budron et d'une campagne de contrôle de stabilité des mâts d'éclairage.

440 Place de sports - cimetière

- 440.3141.60 En plus de l'entretien courant des terrains naturels sur le site du Châtaignier, un montant de CHF 20'000.- est prévu pour l'entretien des nouveaux terrains synthétiques. Les installations de tir (Polytronic) nécessitent un investissement estimé à CHF 15'000.-.
- 440.3145.03 En plus de l'entretien courant du cimetière, une désaffectation partielle du cimetière est prévue (CHF 10'000.-).
- 440.3189.05 Réserve pour expertise de la conformité des places de jeux.

450 Ordures - déchets

- 450.3011.00 Effectif de 2.056 ETP y compris deux surveillants auxiliaires (Variation 31.12.2019/2020, +0.0 ETP).
- 450.3012.00 Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de vacances/récupération d'heures).
- 450.3091.00 Formation spécifique « métier » pour les collaborateurs de l'équipe Déchèterie (précédemment comptabilisé dans le compte 450.3188.07).
- 450.3141.61 Achat de petit matériel, divers entretien et réparation des Molok.
- 450.3188.07 Ce montant tient compte de l'augmentation prévisible de la population, de la baisse probable des coûts liés aux collectes au porte-à-porte avec un nouvel appel d'offres qui aura lieu début 2020, et des nouvelles prestations en discussion pour 2020 :
- Passage à une collecte bimensuelle pour le papier/carton dès juillet 2020 (+ CHF 20'000.-/an)
 - Introduction d'une collecte mensuelle pour le verre dès juillet 2020 (+ CHF 20'000.-/an).
- 450.4342.04 Les taxes forfaitaires "Individuelle" (CHF 95.-) et "Entreprise" (CHF 190.-) restent inchangées en 2020. L'augmentation prévisible du nombre d'habitants est prise en compte.
- 450.4811.00 Le compte général 450 prévoit des prestations supplémentaires offertes à la population à partir de juillet 2020 (cf 450.3188.00). **L'augmentation théoriquement nécessaire de la taxe forfaitaire peut encore, pour 2020, être compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve "9280.04 - Ordures-déchets" (état au 31.12.2018 : CHF 320'548.89). Un prélèvement de CHF 117'220.-, selon budget 2019 est déjà prévu sur cette réserve.**

460 Egouts - épuration

- 460.3144.01 Réserve pour divers aménagements ponctuels (les délais de réalisation de ces aménagements ne sont généralement pas compatibles avec l'établissement de préavis spécifiques. Le Municipalité sera très attentive quant au choix au niveau des priorités). Maintien de l'effort fait sur les contrôles des parcelles privées suite à l'engagement d'un collaborateur dédié au Service des travaux et infrastructures .
- 460.3187.01 Emolument pour perception de la taxe annuelle d'épuration dès le 1^{er} janvier 2020 par les Services Industriels de Lausanne (facturation par le système des acomptes mensuels).
- 460.3189.05 Le budget prend en compte la part des études nécessaires à l'établissement des demandes de crédit de construction de collecteurs prévus dans le plan d'investissements.
- 460.3526.00 Dès le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Lausanne a confié l'exploitation et la rénovation (STEPact) de la STEP de Vidy à la société EPURA SA. La Commission intercommunale (CISTEP) examine le budget et les comptes. C'est cependant aux conseils communaux des communes signataires de la convention qu'il appartient d'adopter le budget et les comptes (majorité des 16 conseils communaux requise). La répartition intercommunale des charges s'effectue sur la base des quantités d'eau potable distribuées dans chaque commune. Ce montant est basé sur les consommations 2018. Le budget de la STEP, approuvé par la CISTEP dans sa séance d'octobre 2019, figure en annexe au présent fascicule et prévoit une participation de notre Commune de CHF 814'100.-.

Le montant porté au budget communal est de CHF 830'000.- (soit une majoration d'environ 2%), dès lors que la consommation d'eau intervenant dans le calcul du bouclage 2019 est susceptible d'être sensiblement supérieure à la consommation 2018 en raison de l'accroissement de la population et de la canicule de l'été 2019. Le budget de la STEP prend en compte les surfaces imputables (parcelles non contrôlées en séparatif, telles que prévu dans la nouvelle convention CISTEP (préavis 10/2018).

Le Conseil communal est donc invité à adopter le budget de la STEP en approuvant le montant de la part à charge de notre commune.

L'évolution du budget tient compte des paramètres suivants : L'introduction, au 1^{er} janvier 2016, d'une taxe fédérale destinée à financer le traitement des micropolluants. L'avancement du projet et des travaux STEPact. La redevance annuelle liée au DDP accordé à EPURA SA.

460.4342.00 Le budget tient compte de la taxation des bâtiments communaux, soumis à la taxe annuelle de traitement pour les eaux usées à partir de 2019.

460.4342.03 Le budget tient compte de la taxation, à partir de 2019, du domaine public communal, soumis à la taxe annuelle d'utilisation du système d'évacuation des eaux claires, ainsi que de la taxation des bâtiments communaux, soumis aux taxes annuelles d'utilisation du système d'évacuation pour les eaux claires et les eaux usées.

460.4341.00 La Municipalité fixe le montant des taxes en regard du plan d'investissement relatif à l'entretien et à la construction des ouvrages d'évacuation des eaux et des coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages d'assainissement (STEP et ouvrages annexes) des eaux.
460.4342.00
460.4342.03

Pour l'année 2020, la Municipalité a donc décidé de reconduire le taux des taxes 2019 ci-dessous :

460.4341.00 Taxes de raccordement (art. 43 et 44 du règlement)

eaux claires: CHF 12.-/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 10.-/m² de plancher (inchangé)

460.4342.00 Taxes annuelles de traitement (art. 46 et 47 du règlement)

eaux claires: CHF 0.00/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 1.50/m³ d'eau potable consommée (inchangé)

460.4342.03 Taxes annuelles d'utilisation (art. 45 du règlement)

eaux claires: CHF 0.35/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 0.35/m³ d'eau potable consommée (inchangé)

510/520

Enseignement primaire et secondaire

Le calcul pour l'année civile 2020 est fait avec 820 élèves de 1P à 8P et 270 élèves de 9S à 11S.

510.3011.00 Effectif pour les devoirs surveillés de 0.240 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP).

520.3011.00

510.3662.00 Grâce aux mesures adoptées en 2017, la participation financière à l'acquisition d'un abonnement Mobilis pour les écoliers de 5P à 11S et la restriction de l'accès aux bus scolaires aux enfants dont l'arrêt de bus le plus proche se situe au-delà de 699 mètres du collège, le dispositif de transport scolaire a pu absorber l'évolution démographique de la commune et l'augmentation constante du nombre d'élèves sans mobiliser un bus supplémentaire ou un bus plus grand. Aujourd'hui, la situation arrive à un point critique. Les statistiques prévoient 9'500 habitants à la fin de l'année 2020 impliquant de nouveaux écoliers dont une partie sollicitera le transport scolaire. Le dispositif actuel, avec cinq bus, pourrait arriver à saturation en 2019. Il faudrait alors augmenter la capacité des bus. Le budget présenté prend en compte cette possible augmentation de la capacité des bus dévisée à CHF 30'000.- par CarPostal pour l'année 2020. Toutefois, cette rubrique est en légère diminution. Lors de l'élaboration du budget 2019, l'estimation de CarPostal prenait en compte des négociations salariales dont l'augmentation n'a finalement pas eu lieu ainsi que des transports supplémentaires liés à la fermeture prolongée de la piscine du Mottier.

520.3662.01 Le modèle adopté en juin 2017 pour le transport scolaire implique le transfert de certains élèves du dispositif de bus scolaires sur les bus tl. Ce transfert est accompagné par la Commune au moyen du subventionnement de la moitié du prix d'un abonnement annuel tl pour les zones concernées. Cette subvention est de CHF 234.- par abonnement en 2020. Le budget est calculé pour un soutien à 240 enfants.

510.3663.02 Un récent arrêt du Tribunal fédéral empêche de faire participer les parents aux coûts des camps et courses d'école, à l'exception de montants minimes pour les frais de repas. La Municipalité a décidé d'assumer ces frais supplémentaires afin de maintenir les programmes de camps et courses d'école existants.

550 Médiathèque scolaire et communale

550.3011.00 Effectif de 1.850 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP).

570 Réfectoire scolaire

570.3011.00 Effectif de 0.815 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP). On constate qu'il n'y a pas de changement d'ETP entre 2019 et 2020 mais que le montant du budget est en diminution en 2020. Cette situation est liée au fait que les ETP sont pris en compte au 31.12 de l'année. Durant l'année 2019, il y avait 4 auxiliaires au réfectoire jusqu'en juillet 2019. A partir de la rentrée 2019-2020 (en juillet 2019), une auxiliaire a quitté sa fonction et elle n'a pas été remplacée. Ainsi, au 31.12.2019, il y avait 3 auxiliaires au réfectoire et ce sera également le cas durant l'année 2020.

570.3189.00 Le contrat avec l'entreprise Novae, prestataire pour la confection des repas pour le réfectoire, prévoit de facturer le repas à CHF 9.-. Le budget est calculé sur un nombre moyen de 75 repas/jour multiplié par le coût du repas (CHF 9.-) et multiplié par le nombre de jours/année scolaire (137). Ce montant comprend également le repas des surveillantes qui ne sont pas refacturés.

580 Temple et cultes

580.3011.00 Effectif de 0.30 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP).

580.3011.01 Effectif de 0.15 ETP (Variation 2019/2020, 0.0 ETP).

610 Police administrative et Police cantonale

610.3011.00 Effectif de 3.6 ETP + 1.540 ETP pour quatre patrouilleurs et une mycologue à l'heure (Variation 31.12.2019/2020, 0.0 ETP).

610.3063.00 Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.

610.3143.02 Entretien de marquage CHF 55'000.-, pose de signalisation verticale CHF 50'000.-, renouvellement signalétique PALM jalonnement itinéraires cyclables CHF 10'000.- (dépendant du canton, pas installé en 2019), rajout de deux caméras carrefour d'Etavez pour la gestion des feux CHF 18'000.-, achat d'un nouveau panneau d'affichage (pilier public) pour le chemin de Maillefer CHF 9'000.-, changement de la borne escamotable au chemin du Grand-Pré CHF 18'000.-.

620 Service communal de la population

620.3011.00 Effectif de 3.6 EPT (Variation 2019/2020, +0.2 ETP), renforcement du taux d'activité d'une collaboratrice en lien avec l'augmentation de la population.

620.3063.00 Chaque service de l'administration communale dispose d'un budget identique destiné aux frais de représentation. Par frais de représentation, il faut entendre les frais de repas et/ou de boissons, que les membres de l'administration engagent dans l'exercice de leur fonction. Ce budget est géré par le chef de service et le remboursement s'effectue sur la base des justificatifs présentés au Service des finances.

620.3069.00 En 2020, le Service communal de la population aura le plaisir d'accueillir l'association Agglo Lausanne (groupement des contrôles des habitants de la région lausannoise) pour son assemblée générale annuelle. Selon la coutume, la commune hôte prend en charge les frais de repas.

650 Défense incendie

650.3521.00 Le budget du SDIS La Mère figure en annexe au présent fascicule et la part à charge de notre Commune découle de ce budget, approuvé par la Commission consultative du feu.

Le Conseil communal est donc invité à adopter le budget du SDIS La Mère en approuvant le montant de la part à charge de notre commune.

710 Service administratif

710.3170.03 En raison de la fermeture de la cantine du Châtaignier, la sortie des aînés aura à nouveau lieu sur le Léman en 2020, alors que celle-ci a lieu normalement une année sur deux. Le budget pour la sortie sur le Léman est plus important que pour le repas à la cantine du Châtaignier.

710.3525.02 Ce poste concerne le subventionnement aux parents de la Commune du Mont-sur-Lausanne qui placent leurs enfants aussi bien dans une garderie publique (EFAJE) que privée. Le nouveau modèle de subventionnement octroyé aux familles plaçant leurs enfants dans des institutions privées pour le préscolaire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Comme annoncé au Conseil communal lors de l'adoption du préavis et selon les projections, ce nouveau modèle coûtera moins cher que le modèle précédent. Toutefois, en 2019, la Municipalité a permis aux familles dont les enfants sont inscrits sous le régime de l'ancien modèle de rester dans ce modèle jusqu'au 30 juin 2019. Les familles ont donc pu choisir de bénéficier d'un meilleur soutien grâce au nouveau modèle (pour les familles les moins aisées) ou de bénéficier d'un meilleur soutien en restant dans l'ancien modèle (pour les familles les plus aisées). Il était donc prévu que les six premiers mois de l'année 2019 seraient plus coûteux que les six premiers mois 2018. En 2020, toutes les familles seront soutenues sur la base du nouveau modèle et le coût global devrait, d'après les projections, être moins élevé tout en assurant un meilleur soutien qu'auparavant aux familles les plus précaires.

Par ailleurs, en lien avec l'évolution démographique de la Commune, le nombre d'heures consommées devrait être plus élevé en 2020 qu'en 2019. Pourtant, avec le nouveau système de subventionnement, cette rubrique du budget réalise une économie par rapport à 2019. Le montant total se répartit de la manière suivante :

- CHF 479'000.- pour les parents plaçant leurs enfants dans une garderie publique (réseau EFAJE)
- CHF 562'000.- pour les parents plaçant leurs enfants dans une garderie privée.

710.3525.04 La charge de l'accueil parascolaire représente CHF 970'000.-, à cela s'ajoute, selon préavis 13/2018, un montant de CHF 120'000.- pour le remboursement des coûts de constructions provisoires en éléments modulaires des UAPE Grand-Mont et de la Clochette.

710.3655.01 Quartiers solidaires est un projet qui cherche à créer, à renouer, à développer et à entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés. Il s'agit d'encourager les habitants à influencer sur leur propre environnement en valorisant les projets participatifs. Selon la planification, le budget 2020 de ce projet est de CHF 82'616.-.

710.3655.02 Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), participation de CHF 5.- par habitant (estimation au 31.12.19 : 9'050 hab.).

730 Santé publique

730.3654.01 La contribution pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD) est estimée à CHF 97.- par habitant, mais tenant compte de la convention signée en septembre 2018 entre les Associations représentatives des communes et le Conseil d'Etat, le transfert complet du financement public de l'AVASAD au Canton sera effectif dès le 1^{er} janvier 2020.